

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



AIDE À L'OBTENTION D'UNE GARANTIE DE PRÊT BANCAIRE

OBJECTIF

Vous souhaitez obtenir une garantie bancaire ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace associe son expertise à celle de la SIAGI, société de caution mutuelle, pour permettre aux artisans d'obtenir une garantie de prêt bancaire.

Intérêts : gain de temps – accompagnement dans la formulation de son projet – maximiser ses chances de réussite.

Quelles sont les étapes pour obtenir une pré-garantie SIAGI ?

- 1/ Un conseiller de la Chambre de Métiers analyse le projet.
- 2/ Une pré-validation du dossier est réalisée à partir des éléments du dossier en fonction des informations fournies par le dirigeant.
- 3/ Une aide au montage du dossier de demande de garantie financière à la SIAGI est destinée à faciliter l'accès au crédit bancaire.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien à la CMA ou en entreprise
Durée : varie selon le dossier

Dossier de présentation du dirigeant complet avec un prévisionnel et descriptif du projet : étude de marché et étude financière

CONTACT

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Tout créateur/repreneur ou artisan immatriculé à la CMA dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 20 millions d'euros

TARIF

Pas de coût pour le porteur de projet. Action prise en charge par la Chambre de Métiers d'Alsace.



Le « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

